

Synonymie & antonymie

1) Définitions

- La **synonymie** est la relation qui **unit deux mots qui ont presque le même sens**. Ces mots sont différents dans leur forme mais appartiennent à la **même catégorie grammaticale**. Ex : *policier / agent de police*.
- L'**antonymie** est le **contraire de la synonymie**. C'est la relation qui **unit deux mots de sens contraires**. Ces mots sont différents mais appartiennent à la **même catégorie grammaticale**. Ex : *laid / beau*.

2) Synonymes et antonymes partiels

- Les **synonymes sont le plus souvent partiels**, pour plusieurs raisons :
 - ils peuvent présenter des **gradations différentes** (ex : entre *la fatigue, la lassitude, l'épuisement*, on constate des différentes d'intensité) ;
 - si un mot est polysémique, il aura des **synonymes pour chacun de ses sens** (ex : *défendre* et *interdire* sont synonymes dans leur sens « courant », mais dans la phrase *Je défends mon territoire*, on constate que le sens de *défendre* n'est plus le même... et que ses synonymes seront donc différents). La synonymie est donc **une affaire de contexte**.
- Les antonymes peuvent être **absolus** (ex : *patience / impatience*) ou **partiels**, comme les synonymes. Il faut également noter que **tous les mots ne possèdent pas d'antonymes**.

3) Les formes et choix des synonymes /antonymes

- On choisit un **synonyme** en fonction de son **appartenance géographique** (ex : *nonante/quatre-vingt-dix*) ; de sa **fréquence d'utilisation** (ex : *bru/belle-fille*) ; de son **registre de langue** (ex : *voiture/bagnole*) ; de sa **volonté stylistique** (ex : *impéritie / incapacité*) ; du **jugement** que l'on souhaite porter (ex : *peuple/populace*) ; des **tabous** de la société (ex : *handicapé* plutôt qu'*infirmes*).
- On distingue **deux types d'antonymes** :
 - les **antonymes lexicaux** (ex : *beau/laid, abandonner/résister, gauche/droite...*)
 - les **antonymes morphologiques**, formés par dérivation à partir des préfixes **in, im, ir, il, dé, dés** (ex : *capable/incapable, recevable/irrecevable, logique/illogique, se fier/se méfier, ordre/désordre...*).
- On distingue **différentes relations d'antonymie** :
 - les **antonymes par complémentarité** : un terme **exclut** l'autre (ex : *mort/vivant, homme/femme...* On ne peut pas être « un peu mort »).
 - les **antonymes par réciprocité** : on peut **permuter** les deux termes (ex : *donner/recevoir, élève/professeur, dessus/dessous... Ali a acheté une console de jeux à Rémi > Rémi a vendu une console de jeux à Ali*).
 - les **antonymes gradables** : dans une chaîne, ils représentent les **points extrêmes** entre lesquels on peut placer d'autres **antonymes médians** (ex : *chaud – brûlant, bouillant, tiède – froid*). Ils supportent les effets de comparaison : *Mon riz est plus chaud que ma viande*.